

SOCIETE ANONYME BELGE DE CONSTRUCTIONS AERONAUTIQUES

en abrégé

« SABCA »

SOCIETE ANONYME

société cotée

1130 Bruxelles, chaussée de Haecht 1470

RPM Bruxelles TVA BE 0405.770.992

Convocation à l'Assemblée Générale Extraordinaire

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les actionnaires le **lundi 3 décembre 2018 à 14h30** au siège social de la société à 1130 Bruxelles-Haren, Chaussée de Haecht 1470, à l'**Assemblée Générale Extraordinaire** pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Administrateurs – Renouvellement mandat, Démission et Nomination

1.1. Le mandat d'administrateur de Monsieur Geert WIJNANDS, CFO de FOKKER Technologies Holding B.V., vient à échéance le 31 décembre 2018.

Le Conseil d'Administration propose de renouveler son mandat comme suit :

Proposition de décision : *« L'Assemblée Générale constate que le mandat d'administrateur de Monsieur Gerardus J.H. (Geert) WIJNANDS vient à échéance à le 31 décembre 2018 et décide de procéder au renouvellement de la nomination de Monsieur Gerardus J.H. (Geert) WIJNANDS, CFO de FOKKER Technologies Holding B.V., ayant son domicile à Carel Willinkstraat, 2 à 5645 LJ Eindhoven, Pays-Bas, comme administrateur pour un terme commençant au 1^{er} janvier 2019 et prenant fin avec la clôture de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2022.*

Le mandat d'administrateur sera rémunéré par un montant de 17.600,00 € par an.»

1.2. Le Conseil d'Administration a pris acte de la démission de son mandat d'administrateur de Monsieur Hans BÜTHKER, CEO de FOKKER Technologies Holding B.V. à partir du 1^{er} janvier 2019. Suite à la démission de Monsieur Hans BÜTHKER, le Conseil d'Administration du 18 septembre 2018 a procédé à la nomination provisoire comme administrateur de Mme Janine TUMMERS, Vice President Change & Transformation of FOKKER-GKN ASEA, pour un terme commençant au 1er janvier 2019 et prenant fin avec la clôture de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2020.

Le Conseil d'Administration propose de procéder à sa nomination définitive comme suit :

Proposition de décision : *« Suite à la nomination provisoire par le Conseil d'Administration le 18 septembre 2018, l'Assemblée Générale procède à la nomination définitive comme administrateur de Mme Janine TUMMERS, Vice President Change & Transformation of FOKKER-GKN ASEA, ayant son domicile à Voorstraat 7à 4116 BC Buren, Pays-Bas, pour un terme commençant au 1^{er} janvier 2019 et prenant fin avec la clôture de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2020.*

Le mandat d'administrateur sera rémunéré par un montant de 17.600,00 € par an.»

INSCRIPTION DE SUJETS A L'ORDRE DU JOUR

Un ou plusieurs actionnaires qui possèdent, ensemble, au moins 3% du capital social de la société, peuvent requérir l'inscription de sujets à l'ordre du jour ainsi que déposer des propositions de décision concernant les sujets à traiter, inscrits ou à inscrire à l'ordre du jour. Les actionnaires doivent faire parvenir leur demande à SABCA SA, à l'attention du Service Juridique, chaussée de Haecht 1470 à 1130 Bruxelles (fax: +32 (0)2 705 34 03) (email: shareholders.meeting@sabca.be), au plus tard le vendredi 9 novembre 2018.

La demande doit être accompagnée : (i) de la preuve de la possession de la proportion exigée du capital social ; (ii) le texte des sujets à traiter et les propositions de décision y afférentes ou le texte des propositions de décision à porter à l'ordre du jour, et (iii) une adresse postale ou e-mail pour l'envoi de l'accusé de réception de la demande.

Le cas échéant, la société publiera un ordre du jour complété, ce au plus tard le vendredi 16 novembre 2018.

QUESTIONS ECRITES

Chaque actionnaire qui remplit les formalités mentionnées ci-dessous en vue de participer à l'assemblée, peut soumettre des questions aux administrateurs concernant les sujets à l'ordre du jour. Ces questions peuvent être posées oralement pendant la réunion ou être transmises, au plus tard le mardi 27 novembre 2018 par courrier ou par fax (+32 (0)2 705 34 03) adressé à SABCA SA, Service Juridique, chaussée de Haecht 1470 à 1130 Bruxelles, ou par e-mail (shareholders.meeting@sabca.be).

ENREGISTREMENT

Seules les personnes qui, à la date d'enregistrement (lundi 19 novembre 2018 à vingt-quatre (24:00) heures), sont actionnaires, ont le droit de participer à l'assemblée générale et de prendre part au vote.

Les propriétaires d'ACTIONS DEMATERIALISEES doivent, au plus tard à la date d'enregistrement, faire enregistrer les actions avec lesquelles ils souhaitent prendre part au vote.

L'attestation certifiant que les formalités d'enregistrement ont été accomplies doit être fournie par l'actionnaire ou son institution financière à la banque BNP PARIBAS FORTIS au plus tard le mardi 27 novembre 2018 pendant les heures de bureau.

Les actionnaires sont admis à l'assemblée générale sur base de la confirmation de la banque BNP PARIBAS FORTIS de l'accomplissement des formalités d'enregistrement ou de la présentation du certificat établi par le dépositaire, le titulaire du compte reconnu ou l'institution de compensation, attestant que l'enregistrement a été effectué au plus tard à la date d'enregistrement.

CONFIRMATION DE PARTICIPATION

Les détenteurs d'ACTIONS DEMATERIALISEES et d'ACTIONS NOMINATIVES doivent informer la société au plus tard le mardi 27 novembre 2018, par courrier ou par fax (+32 (0)2 705 34 03) adressé à SABCA SA, Service Juridique, chaussée de Haecht 1470 à 1130 Bruxelles, ou par e-mail (shareholders.meeting@sabca.be), de leur intention de prendre part à l'assemblée et avec combien d'actions ils souhaitent prendre part au vote.

En vue d'assurer un traitement optimal des formalités de participation, les actionnaires sont priés de se présenter, le jour de l'assemblée générale, à l'enregistrement au moins 15 minutes avant le commencement de l'assemblée.

PROCURATION

Les actionnaires qui souhaitent se faire représenter doivent faire usage du formulaire de procuration que la société tient à disposition, à son siège social et via son site internet www.sabca.com. D'autres procurations ne seront pas acceptées.

Les procurations conjointes, les procurations accordées par substitution et les procurations qui sont accordées par des institutions financières, trusts, gestionnaires de fonds ou teneurs de compte pour le compte de plusieurs actionnaires doivent être accompagnées d'une liste mentionnant l'identité de chacun des actionnaires concernés, l'identité du mandataire et, pour chaque actionnaire, le nombre d'actions avec lesquelles il sera pris part au vote.

Les procurations doivent être déposées en original au siège social de la société (à l'attention du Service Juridique), chaussée de Haecht 1470 à 1130 Bruxelles, au plus tard avant le début de l'assemblée générale.

Une copie de la procuration doit parvenir à la société au plus tard le mardi 27 novembre 2018 pendant les heures de bureau, par courrier ou fax (+32 (0)2 705 34 03) adressé à SABCA SA, Service Juridique, chaussée de Haecht 1470 à 1130 Bruxelles, ou par e-mail en format pdf (shareholders.meeting@sabca.be).

Le Conseil d'Administration